

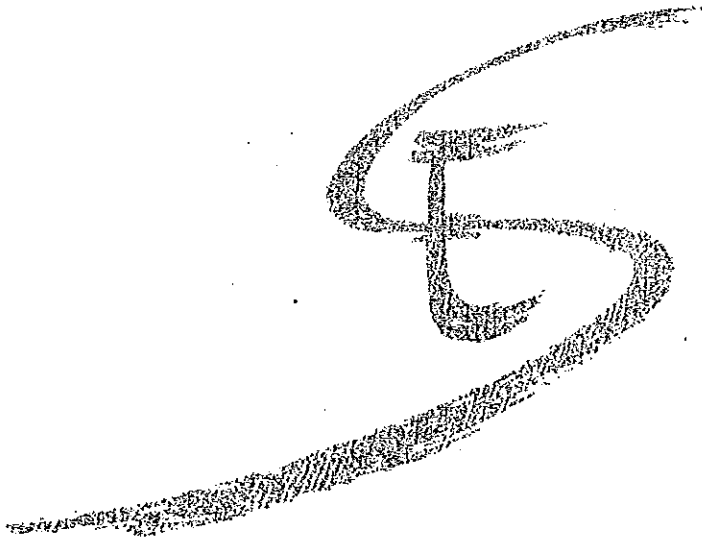
f.a.m.
ministère

c.g.t.

u.g.f.f.

Décembre 1974

L'ESPOIR SYNDICAL



Journal du syndicat général c.g.t.
des personnels du ministère des affaires culturelles,
des établissements annexes et sous tutelle en relevant

S O M M A I R E

=====

- I -- EDITORIAL A. PIQUET
- II -- COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET DE LA COMMISSION DE CONTROLE FINANCIER.
- III -- LES PROBLEMES FINANCIERS Le Secrétariat
- IV -- RESOLUTION D'ORIENTATION GENERALE
- V -- RESOLUTION DE LA POLITIQUE CULTURELLE
- VI -- RESOLUTION SUR LES REVENDICATIONS
- VII -- RESOLUTION SUR L'ORGANISATION
- VIII -- NOUS AVONS RELEVÉ AUX JOURNAUX OFFICIELS.

—o—

ORIAL... EDITORIAL... EDITORIAL... EDITORIA

Le 2ème Congrès du Syndicat Général C.G.T. des Personnels des Affaires Culturelles s'est déroulé dans une période montante de l'action revendicative dans tous les domaines et ce compte tenu d'une part, de l'aggravation de la politique rétrograde du pouvoir qui voudrait faire supporter au monde du travail sa gestion antisociale et d'autre part, de la légitime espérance qu'ont fait naître les élections présidentielles quant aux changements possibles aux travers des solutions contenues dans le PROGRAMME COMMUN DE GOUVERNEMENT DE LA GAUCHE UNIE.

Depuis, nous avons connu la puissante grève des postiers, les actions des 13, 19, 26 Novembre et 12 Décembre, soit pour la Fonction Publique, soit dans l'action interprofessionnelle.

Toutes ces actions ont eu pour base l'accord du 26 juin 1974 entre la C.G.T. et la C.F.D.T. et ont été animées par les deux organisations à tous les niveaux.

Dans certains secteurs, aux P.T.T. en particulier la Fédération Nationale des Techniciens et les Syndicats F.O. se sont joints à l'action.

Dans la Fonction Publique, la F.E.N. après des anathèmes contre certains de ses Syndicats et unions départementales, s'est finalement associée à la grève du 19 Novembre.

Le Bureau Confédéral d'une part et notre Syndicat d'autre part, ont exposé leur position par rapport à la F.E.N. sans qu'il soit nécessaire d'y revenir pour l'instant.

La caractéristique de ces luttes est la résistance acharnée qu'apposent Gouvernement et Patronat aux légitimes revendications des travailleurs au moment même où ils s'entendent comme larrons en foire, pour utiliser les fonds publics au profit exclusif des monopoles capitalistes privés.

En effet, 800 millions de francs auraient permis de satisfaire pendant un an les revendications des Postiers, pour eux c'est le refus brutal et borné mais pour MICHELIN, CITROEN ET PEUGEOT, l'on accorde royalement 1 milliard de Francs.

De plus, l'on tente d'accréditer l'idée de la "nécessaire austérité" au moment où est révélé le scandale des compagnies pétrolières qui se comportent comme un véritable Etat dans l'Etat faisant des profits scandaleux et ne payant pas d'impôts. Le Gouvernement qui craint comme la peste que la vérité et sa responsabilité éclatent au grand jour, tente d'empêcher qu'un débat public s'ouvre à la chambre des députés.

Ces LUTTES et ces FAITS démontrent à l'évidence la justesse des analyses et orientations définies lors de notre 2ème CONGRES. Ils font clairement apparaître la malversation de la politique actuelle, mais également la volonté des travailleurs de ne pas être les victimes désignées du grand GACHIS CAPITALISTE.

Les résolutions publiées ci-après et qui sont la charte d'action de notre Syndicat intéressent tous les personnels, leur contenu doit être un ferment d'unité revendicative permettant de créer les conditions pour des succès importants.

LA C. G. T. N'EXISTE PAS POUR ELLE-MEME, MAIS POUR TOUS LES TRAVAILLEURS. APORTEZ - LUI VOTRE CONTRIBUTION EN REJOIGNANT SES RANGS.

A. PIQUET

COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET DE LA

COMMISSION DE CONTROLE FINANCIER

BUREAU NATIONAL :

Secrétaire Général et Permanent	M. PIQUET Alfred Section du Grand-Palais
Secrétaire Générale Adjointe Responsable à l'Organisation et Permanente	Melle BOSMAN Françoise Section des Archives
Responsable à l'orientation Culturelle	M. MOURADIAN Georges Section des Archives (ROUEN)
Responsable pour les Etablis- sements de l'Enseignement	M. LECONTE Pierre Section de Bourges
Trésorière	Mme BLANCHON Louise Section du Louvre
Trésorier Adjoint et Adjoint à l'Organisation	M. GRANDPRE Jean-Claude Section du Mobilier-Gobelins
Responsable au travail féminin	Mme LELAIDIER Danièle Section du Mobilier-Gobelins
Responsable Presse et Propagande	M. DEMAY Pierre Section Galeries Nationales
Assisté de	M. MOURADIAN Georges M. FONTAINE Jacques
Responsable à la Jeunesse Sports et Loisirs	M. GOUSSE Christian Section des Tuileries
Assisté de	Melle BOSMAN Françoise Melle LELAIDIER Danièle
Responsable aux Commissions Catégorielles	M. BESLU Jean Section du Louvre
Assisté de	M. DEBARGUES René Section de l'Union Centrale des Arts Décoratifs
Membre cooptée	Mme HIRSZBERG Thérèse Secrétaire Permanente de l'U.G.F.F.
Membre cooptée	Mme SABY Rosette Secrétaire Permanente à la F.E.N.-C.G.T.

MEMBRES DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE, NON MEMBRES OU NON COOPTES AU BUREAU NATIONAL :

A) - <u>TITULAIRES</u> :	Mme ALBERT Liliane M. BATHO Jchn Mme BELOFF Fernande	Section rue St-Dominique Section des Archives Section de la Réunion des Musées Nationaux
	M. BEN SAID Alfred M. BOLLE Henri M. CHAMPAGNAT Patrick M. DEVILLE Edouard	Section de l'E.N.S.B.A. Section de Sèvres Section des Jardins de Paris Section de la Malmaison

M. DORLEANS Jean	Section de l'Arc de Triomphe
M. GAUZENTE Jean-Paul	Section de Besançon
M. GOMEZ Bernard	Section de l'Environnement
M. LECAM Joseph	Section de Versailles
M. LELOUP Alain	Section de Nice
M. LEMONNIER André.	Section Mobilier-Gobelins
Mlle LEVASSORT Micheline	Section des Monuments Historiques
M. LUCAS Roger	Section du Palais-Royal
M. LUSBECK Georges	Section du Louvre
M. POIRIER Pierre	Section de la Réunion des Musées Nationaux
M. SCHMITZ Jacques	Section des Monuments Historiques

B) SUPPLEANTS :

M. BUFFE Michel	Section de St-Cloud
M. DOUCIET Raymond	Section de Sèvres
M. ELIARD Yves	Section du Louvre
Mme KERGUINOU	Section du Conservatoire National Supérieur de Musique
M. MOCH François	Section de St-Germain
M. PARIOT Charles	Section des Arts Modernes
M. PEREVE Guy	Section du Grand-Palais
M. BERLIAC Jean-Pierre	Section des Archives Bordaux
Mme RIVASSEAU Ginette	Section rue St-Dominique
M. THOURET Gaston	Section de l'Union Centrale des Arts Décoratifs.

COMMISSION DE CONTROLE FINANCIER :

<u>Président</u> :	M. FONTAINE Jacques	Section de la Rue de Valois
<u>Membres</u> :	Mme BAUDET Pierrette	Section de Sèvres
	Mme RENAUDIN Anita	Section de la Réunion des Musées Nationaux
	M. SFINOSI M. Ange	Section des Arts Modernes.

LES PROBLEMES FINANCIERS

Conformément aux décisions de notre 2ème Congrès au 1er JANVIER 1975, le taux de la cotisation mensuelle sera égal au 1/160ème du salaire (traitement de base + indemnité de résidence) après déduction de retenues obligatoires et arrondi au demi-franc inférieur.

Exemple : pour 1 salaire de 1 600 F., la cotisation sera de 10 F.
" " de 2 400 F., la cotisation sera de 15 F., etc...

Une circulaire de trésorerie parviendra incessamment à tous les trésoriers

Mais POURQUOI DONC CETTE NOUVELLE AUGMENTATION ?

Simplement pour tenir compte des besoins financiers de plus en plus importants du mouvement syndical et pour permettre un fonctionnement normal de toutes ses instances.

En effet, lors des 37ème et 38ème Congrès de la C.G.T., la nécessité impérieuse est apparue d'aller rapidement à un taux de cotisation équivalent à 1 % du salaire afin de permettre à la C.G.T. de faire face aux impératifs de la lutte.

L'étape de 1975 nous permettra de nous rapprocher progressivement des 1 %. Sa bonne application est l'affaire de tous les militants, mais surtout de la bonne compréhension de tous les adhérents.

Le Secrétariat.

RESOLUTION D'ORIENTATION GENERALE.

Les deux années qui viennent de s'écouler entre le Premier Congrès du Syndicat Général C.G.T. des Personnels du Ministère des Affaires Culturelles, des Etablissements annexes et sous tutelle en relevant en mai 1972 et le deuxième Congrès en Octobre 1974, attestent clairement que les temps changent. Le 38ème Congrès de la C.G.T. d'avril 1972, dont les travaux demeurent la base fondamentale d'un syndicalisme de masse et de classe, avait indiqué le caractère profond et irréversible des transformations sociales dans le monde entier. Il avait donné l'analyse des caractéristiques du capitalisme contemporain, affirmant que la crise qui s'ouvrait ne saurait être ni passagère, ni localisée.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Les faits ont donné raison à la C. G. T., prouvant que sa démarche était juste parce que scientifique. Prenant comme constant repère le développement des luttes de classes, elle a été à même de dénoncer les contradictions multiples d'un système économique dorénavant dépassé. Ces deux dernières années, elle a su mettre en lumière les manoeuvres de la classe dominante et déjouer efficacement les pièges et les complots. Elle a su proposer aux travailleurs des revendications réalistes qui faisaient éclater au grand jour les insuffisances et les mensonges de ceux qui prétendent gouverner.

Pourtant d'une analyse juste de la réalité sociale, la C.G.T. se doit d'être partout à l'initiative. Ses actions revendicatives sont le contraire de l'improvisation. Certes, la C.G.T. constitue une force pour les salariés, mais avant tout une force responsable. La démocratie syndicale n'est pas un carcan, si chaque syndiqué accepte d'assumer sa part de travail. La lettre de Georges SEGUY à chaque membre de la C.G.T. à l'occasion de la campagne de recrutement 1974 est, à cet égard, un événement de portée considérable. Il marque la volonté d'un Syndicalisme de masse véritable parce qu'en même temps exigeant. C'est en demandant aux syndiqués d'assumer une fonction active, aussi limitée soit-elle au départ, dans la vie syndicale que la C.G.T. pourra faire naître plus largement la conscience de classe qui requiert l'histoire de notre temps.

I - LE CAPITALISME AU BOUT DE LUI-MEME :

L'accélération du processus de décomposition du monde capitaliste est maintenant une évidence. Les répercussions de cette crise sont aggravées dans notre pays du fait de la puissance du courant de l'opposition qui a réussi à attirer sur son candidat à partir des options contenues dans le Programme Commun de gouvernement près de la moitié du corps électoral. Ce succès a modifié quantitativement et qualitativement la situation dans notre pays. Il n'y a pas de jour où la presse, la radio et la télévision ne signalent un conflit social, une mesure arbitraire, une injustice flagrante. Le climat est à la lutte. En effet, la situation aujourd'hui est telle que la réalité ne peut plus échapper à personne, et en tout premier lieu aux grands patrons ainsi qu'à l'Etat monopoliste. Ressentant directement ses propres contradictions, le système capitaliste met tout en oeuvre pour ne pas mourir. C'est la signification profonde des durs conflits sociaux que nous connaissons, à l'échelle de la France (LIP, Romans, Saviem à Blainville, Secteur bancaire, etc...); à l'échelle de l'Europe (fonctionnaires d'Allemagne, mineurs anglais). Partout, le mot d'ordre contre les travailleurs est le même : conserver la propriété privée des moyens de production. La lutte qui se mène actuellement est bien l'affaire de tous. La question nationale est véritablement posée avec la lutte des travailleurs de Zateau contre le puissant groupe monopolistique qu'est la C.G.E., avec la lutte des travailleurs de Titan Coder, des Tanneries d'Annonay, des marins du Paquebot France, des employés de la S.N.I.A., des agents des P.T.T., de l'O.R.T.F. et des employés de la presse et du Livre. Partout, c'est l'intérêt national qui est défendu. En aidant ces sociétés multinationales, le gouvernement Giscard-Chirac met le pays à la dévotion du pouvoir de l'argent.

La bataille est ouvertement déclarée entre ceux qui détiennent les moyens de production et ceux qui vivent uniquement de leur travail. La vraie frontière est là, le vrai combat est là. La crise de la société capitaliste affectant tous les domaines de la vie a montré que les rapports de production imposés par la bourgeoisie ont fait leur temps. Le programme de Gouvernement des Partis de Gauche est bien apparu alors comme la véritable force de proposition d'une relève démocratique de la France. Au printemps 1973, les travailleurs ont exprimé avec clarté leur volonté de changement, en portant 10 millions de voix sur les candidats de la gauche unie, c'est-à-dire plus que pour l'actuelle majorité, qu'une loi électorale profondément injuste maintient au pouvoir. C'est là un fait sans précédent pour l'histoire de notre pays. La bourgeoisie des monopoles ne s'y est pas trompée : non seulement elle tente d'immobiliser l'essor grandissant des forces progressistes, mais elle veut par tous les moyens revenir en arrière. Le capitalisme mondial sait qu'il est inexorablement rayé du futur. Mais il sait également que sa puissance présente lui permet de peser encore très fort sur le développement de l'humanité. C'est la raison pour laquelle il serait vain de croire que le rapport des forces entre salariés et monopoles peut se renverser naturellement. Si la crise que nous connaissons est le fait d'une économie dont le moteur est la course au profit maximum au lieu d'être la satisfaction des besoins de ceux qui produisent les richesses, sa vraie signification en a été éclairée et popularisée par les travailleurs eux-mêmes lors de la journée de lutte du 6 Décembre 1973. L'Etat au contraire, donne tous les jours l'exemple d'une vérité économique et politique volontairement tronquée ou volontairement passée sous silence. C'est tout à l'honneur des masses laborieuses du pays d'avoir su, depuis des années et maintenant plus que jamais, situer la réalité des faits face aux discours pleins de mensonges de ceux qui détiennent, par le pouvoir de l'argent, l'essentiel des moyens d'information et de propagande.

Le démantèlement de l'O.R.T.F. par ailleurs, au profit des capitaux privés, sous prétexte d'économie et d'arrêt du gaspillage alors que c'est le pouvoir qui, par ses réformes successives, en est responsable, rend manifeste la domination politique sur ce formidable moyen de culture, qui cherche à véhiculer au mieux les idées dominantes. En clair, le pouvoir s'accorde de moins en moins, fut-elle limitée à l'extrême, de la possibilité des forces ouvrières et démocratiques de faire connaître leurs analyses de la situation actuelle et leurs propositions pour sortir le pays de la crise. Le peuple ne doit en connaître que quelques-unes et encore présentées de façon tronquées afin de tenter de leur enlever leur crédibilité.

Incapable donc de résoudre les grandes questions économiques et sociales, incapable de répondre au défi lancé par les travailleurs avec le Programme Commun de Gouvernement, le capitalisme ne peut que palier au coup par coup aux désordres qui ne cessent de s'accumuler : crise monétaire internationale, crise énergétique internationale, chômage en extension, inflation galopante. Pris dans sa propre logique du profit, il ne peut véritablement changer de politique. Ses promesses électorales du Programme de Provisins ont été une double tromperie du pouvoir en place : non seulement, il ne voulait pas réaliser de telles options, mais il ne le pouvait pas sans remettre en cause la raison d'être de son existence. Les travailleurs peuvent aisément constater que si le gouvernement Giscard ne peut évidemment pas changer le fond de sa politique, il doit néanmoins tenir compte de la puissante volonté de changement des Français, qui s'est concrétisée par le nombre de voix qui se sont portées sur le candidat de la gauche unie. Aussi a-t-il été amené à satisfaire certaines revendications importantes, adaptant notre législation à celle des pays industriels développés. Mais cela ne coûte pour l'instant pas cher aux capitalistes : tel est le cas de la majorité accordée à 18 ans, de certaines mesures sociales pour les déshérités, des tapageuses opérations Frein sur les prix qui ne constituent que des bouées de sauvetage au regard de l'inflation galopante. L'Etat des monopoles ne peut pas, à la fois, accroître les profits destinés à une infime fraction d'individus, et redistribuer ces mêmes profits aux salariés formant la part essentielle de la collectivité. C'est la

raison pour laquelle, aujourd'hui, la guerre est ouverte entre les intérêts d'une minorité et ceux d'une majorité. Elle ne cessera qu'avec l'instauration de nouveaux rapports sociaux, permettant à chacun de vivre mieux.

II - LA STRATEGIE INTERNATIONALE DES MONOPOLES :

Parce qu'elles ne possèdent pas le pouvoir, la classe ouvrière et les forces de progrès n'ont pas le choix des armes. Entrée dans la phase ultime de son développement que constitue l'impérialisme, la bourgeoisie a étendu son influence sur toutes les parties du monde, asservissant à sa loi des continents entiers et se livrant aux pires génocides (continent américain, continent africain). Depuis 1945 cependant, une partie importante de la planète lui échappe, et se sont ajoutées à l'U.R.S.S. qui avait secoué le joug du capital en 1917, les démocraties populaires. Ce fait a été d'une importance capitale pour le développement économique mondial. Non seulement, le capitalisme voyait des richesses considérables lui échapper, mais il était obligé de reconnaître que des pays pouvaient très bien vivre et se développer dans un système économique et politique qui n'était pas le sien.

Aujourd'hui, il est certain que le capitalisme a perdu la bataille de l'internationalisme. Il ne peut plus exporter son mode de vie, hormis par la force de ses armées. C'est là une de ses contradictions les plus nettes : il a besoin d'étendre constamment son marché, pour trouver à la fois de nouvelles sources de matières premières et de nouveaux acheteurs afin d'écouler ses produits. Cette voie lui est désormais interdite. Les pays du tiers-monde peu à peu conquièrent également plus d'indépendance, étant en mesure, mieux que par le passé, de refuser les prêts des pays capitalistes qui constituent un véritable contrôle par l'étranger de leur économie nationale.

Le grand capitalisme utilise, pour palier à cette situation, deux solutions : la première consiste à renforcer l'exploitation capitaliste là où elle existe. Les travailleurs français ont vu se détériorer leurs conditions de travail par le jeu des heures supplémentaires, des augmentations du rendement, des horaires à la carte. Ils ont vu leurs salaires régulièrement amputés par la hausse des prix de détail, l'alourdissement des impôts, l'augmentation des tarifs publics de toutes natures. Ils ont vu la situation de l'emploi se dégrader avec le chômage des jeunes, le chômage par régions entières, le chômage technologique. Les mesures fiscales et les restrictions de crédits imposées par le gouvernement deviennent insupportables pour les petites et Moyennes Entreprises et la paysannerie, aggravant le chômage et réduisant considérablement le pouvoir d'achat des paysans, couches sociales qui dans leur majorité ont pourtant voté pour Giscard d'Estaing. Ce phénomène se retrouve partout ailleurs dans les pays capitalistes d'Europe : le patronat en danger se serre les coudes d'un pays à l'autre.

La création de la communauté économique européenne a ainsi permis aux grands monopoles de mieux planifier leur exploitation. L'Europe, défendue par POMPIDOU et GISCARD, est une Europe réactionnaire. Le gouvernement accentue sa dépendance au profit de la communauté économique européenne et de l'impérialisme américain. Le récent diktat de l'Allemagne de l'Ouest en ce qui concerne les prix agricoles à la production en est une illustration flagrante. Cette Europe n'est destinée qu'à prolonger la vie des entreprises multinationales qui savent, quand il le faut, expédier leurs capitaux à l'abri, privant ainsi les pays producteurs des ressources financières dont ils ont besoin. Depuis plus de 2 ans, c'est la valse de l'or, et les cotes boursières font la loi. Les spéculateurs, simplement parce qu'ils sont propriétaires de capitaux, ont en mains la richesse des nations capitalistes. Ils sont à l'affût des meilleurs placements, mais la concurrence acharnée du système rend ces opérations difficiles et une partie des capitaux flotte, restant momentanément inutilisée, alors que tant d'investissements utiles au pays seraient à réaliser. La crise monétaire est une manifestation concrète de la crise d'ensemble du capitalisme.

Si la première solution consiste dans le renforcement des formes d'exploitation, la seconde, qui s'opère également à l'échelle internationale, a pour nom la guerre. Il s'agit là de la domination directe par les armes. La grande bourgeoisie veut persuader les travailleurs que ces conflits sont nécessaires, menés pour le bien de l'humanité ! On a entendu l'impérialisme américain déclarer que son action de guerre en Indochine profiterait à tous les pays. Effectivement, à la bourgeoisie de tous les pays, libre d'asservir le petit Viet-Nam, de lui imposer un système de vie capitaliste, de vouloir lui dérober ses richesses, et notamment le pétrole de la Mer de Chine, de le détourner du socialisme. L'enjeu des luttes politiques est très exactement la domination économique. Cela se manifeste clairement au Moyen-Orient avec le formidable moyen de pression que constituent les ressources pétrolifères à l'heure actuelle. Cela se manifeste clairement en Afrique et en Amérique latine où des pays entiers sont littéralement pressurés de leurs matières premières. Quel exemple, à la fois plus douloureux et plus éloquent, que le putsch militaire perpétré au Chili en septembre dernier ? Les grands monopoles internationaux, aidés par la bourgeoisie chilienne (essentiellement les grands propriétaires fonciers) n'ont pas supporté d'avoir été mis à la porte, démocratiquement, par tout un peuple et de se voir privés de leurs fabuleux profits puisqu'un dollar investi en Amérique Latine en produit 5. Les révélations qui viennent d'être portées à la connaissance du monde du rôle joué par la C. I. A. et Henry Kissinger en personne dans l'organisation du putsch fasciste du Chili éclairent singulièrement les principes du capitalisme international. Elles doivent être un avertissement sérieux pour tous les démocrates. Néanmoins, la stratégie des monopoles rencontre de sérieuses difficultés. Le renversement de la dictature fasciste du Portugal avec l'avènement d'un gouvernement d'Union s'engageant sur la voie de la décolonisation, ainsi que la chute de la junte militaire grecque après le drame du peuple cyprite, en sont les démonstrations les plus récentes. Le deuxième Congrès du S. G. A. C. - C. G. T. salue les peuples en lutte pour libération nationale, reconnaît comme légitime leur volonté de s'autodéterminer et les assure de son soutien profond et fraternel.

La stratégie des monopoles capitalistes se fait donc à l'échelle de la planète. Cette stratégie exige un renforcement du pouvoir politique. En France par exemple, le dernier remaniement ministériel de mars 1974, est à ce titre très significatif. Il n'a rien changé sur le fond. Mais il est très révélateur des méthodes de la bourgeoisie, qui s'oriente maintenant vers une concentration accrue des pouvoirs politique, administratif, juridique et idéologique. Sur le pied de guerre par la force des réalités concrètes, elle ne tolère plus la contestation dans ses propres rangs. Son souci immédiat est d'accroître encore son efficacité contre les travailleurs. Il apparaît nettement que cet assaut d'autorité est une manifestation de la faiblesse de son système. Les salariés ne s'y sont pas trompés et leurs voix, le 6 décembre 1973, a énoncé clairement par la grève et les manifestations leur détermination à ne pas se laisser faire. Nul doute que les revendications deviendront de plus en plus globales et remettent ainsi en cause de plus en plus fondamentalement tout un système.

Toujours dans le même ordre d'idées, le capitalisme américain tente une reprise en mains de l'Europe. En mars dernier, les pays européens ont reçu un véritable ultimatum de la Maison-Blanche, jugeant les décisions de la communauté économique européenne trop contradictoires par rapport à celles des U.S.A., notamment sur les choix économiques relatifs à l'énergie. NIXON n'a pas hésité à faire le chantage de la force armée, en rappelant la présence des forces de l'O.T.A.N. sur le territoire européen. Nul doute que ce langage doit réjouir l'atlantisme inconditionnel du nouveau gouvernement. Ce fait prouve que l'Europe n'est pas libre des impératifs capitalistes, c'est-à-dire qu'elle est bien au service d'une classe.

Les changements intervenus à la tête du plus puissant des états capitalistes avec la démission de NIXON et l'avènement de FORD ne sont qu'une illustration supplémentaire de la profondeur de la crise morale et politique du système capitaliste mondial. Les récentes déclarations menaçantes de FORD et

KISSINGER et approuvés par le gouvernement GISCARD-CHIRAC envers les pays producteurs de pétroles démontrent les velléités de l'impérialisme qui certes, ne dispose plus des moyens d'agir impunément, mais dont les intentions seraient lourdes de conséquences pour la paix mondiale si les travailleurs et les peuples n'y prenaient garde.

Il ressort de cette analyse que la puissance du capitalisme contemporain est considérable et multiple. Il importe plus que jamais à tous les travailleurs d'être tenus informés des événements mondiaux, au moment où ils se multiplient et où ils témoignent d'une accélération du processus historique.

III - L'ENJEU D'UN SYNDICALISME RESPONSABLE :

Rien ne serait plus faux de dire que les travailleurs ne peuvent influencer sur le cours de ces événements. S'ils n'ont pas le choix des armes et de la stratégie, ils constituent néanmoins une force, très exactement la force la plus importante. Ce sont eux qui produisent les richesses. En revanche, les travailleurs pourraient très bien se passer des patrons en nationalisant l'économie. La lutte des classes devenant de jour en jour plus aiguë, les forces de progrès ont un rôle de plus en plus complexe à jouer. L'action syndicale n'a cessé pour cette raison d'apparaître aux yeux des travailleurs comme un des moyens les plus efficaces de faire entendre leurs revendications et leurs objectifs sans attendre. L'enseignement de l'année 1973 en France est à ce titre très éloquent. Au lendemain des élections législatives de mars 1973, où la droite avait pu se maintenir, les travailleurs n'ont pas baissé les bras. Non seulement la C.G.T. analysait ce scrutin comme un succès pour la gauche unie, mais affirmait aussi la nécessité de combattre encore plus ardemment pour élargir l'unité de ceux qui souffrent des conditions économiques actuelles. Les résultats des élections présidentielles de mai 1974 montrent à chacun qu'il s'est passé quelque chose d'important pour l'avenir des forces de progrès et ceux qui ont réussi de justesse à se maintenir au pouvoir se gardent bien de pavoiser. Le rôle d'un vrai syndicalisme était donc de montrer, comme l'a fait la C.G.T., que l'action revendicative bien comprise et bien menée peut, même dans l'état actuel des choses, faire avancer la cause des travailleurs, en développant la prise de conscience et l'analyse de la réalité, en dénonçant sans répit le régime des monopoles, en contrecarrant les projets de la bourgeoisie et de l'Etat-Patron.

Depuis les grandes luttes de 1968 en effet, et plus particulièrement depuis un an, le pouvoir des monopoles se plaît à semer la confusion en répandant l'idée qui lui est chère des grèves politiques. Qu'en est-il en réalité ? En accusant un système économique injuste et dépassé, les travailleurs mettent évidemment en cause les responsables politiques du pays. L'Etat n'est-il pas lui-même le premier patron de France, n'a-t-il pas élaboré depuis des années des plans successifs indiquant les grandes orientations économiques du pays, plans préparés dans le secret des Ministères et des conseils d'Administration ? Mais si les revendications et les actions syndicales sont destinées à mettre le gouvernement en difficultés, elles ne constituent pas pour autant des outils politiques en tant que tels. Elles sont un moyen de dénoncer clairement les responsabilités et de restreindre les méfaits de l'exploitation de l'homme par l'homme.

Dans la conjoncture actuelle, c'est la question d'un syndicalisme responsable qui est posée. Au moment où le patronat s'emploie à dévoyer les luttes des travailleurs en prolongeant inutilement les conflits, où le pouvoir et la bourgeoisie tirent partie des actions gauchistes, où les grandes firmes sur l'initiative du C.N.P.F. constituent des fonds anti-grèves, où la presse, la radio et la télévision tiennent des discours déformés sur les objectifs simples de la classe ouvrière et de ses alliés, il importe avant tout à la C.G.T. d'assumer sa tâche sans faire de concessions : à savoir, réaliser un syndicalisme de masse et de classe sans lequel la démocratie syndicale ne peut pas être.

IV - LA FONCTION IDEOLOGIQUE DU SECRETARIAT D'ETAT A LA CULTURE :

Au coeur de la bataille économique et politique, la bataille des idées prend de jour en jour plus d'acuité. Les grandes questions, y compris celles de la nation, ne sont plus l'apanage d'une élite. Le rôle du syndicalisme est justement de faire entendre la voix des travailleurs partout, parce qu'ils ont à intervenir et à prendre position dans tous les domaines de la connaissance. Là comme ailleurs, le capitalisme est en perte de vitesse. Sentant qu'il est en train de perdre la bataille des idées, il prend le parti de l'obscurantisme. Il limite les enseignements des universités, il élimine des secteurs entiers de la recherche fondamentale, il isole du réel les enseignements artistiques. Parallèlement, il accentue la ségrégation sociale du savoir en diminuant les possibilités d'accès au secondaire et au supérieur (loi Royer -réforme Fontanet) et en multipliant les barrages aux études (taux dérisoire des bourses, coût élevé des livres, suppression des sursis par la loi Debré). Dans ce climat particulièrement hostile à la jeunesse, le Ministère des Affaires Culturelles a joué, dès sa création en 1959 avec MALRAUX, une fonction idéologique précise, inscrite dans le combat de la grande bourgeoisie contre les forces de progrès et de liberté.

En tout premier lieu, les Affaires Culturelles, munies d'un budget dérisoire, constituent une façade du pouvoir bourgeois qui refuse de laisser le champ libre à l'esprit de création. Il lui faut surveiller et canaliser les travaux et les recherches artistiques qui, par définition, sont du domaine de l'incontrôlable. En contrepartie, elles s'emploient à diffuser une image faussée et idéalisée de la société dans laquelle nous vivons, pour masquer la réalité quotidienne de l'exploitation de l'homme par l'homme. L'action culturelle du gouvernement est donc une suite désordonnée d'expositions de prestige, de réalisations coûteuses et tapageuses supportées en partie par les Municipalités, qui ne prend pas naissance au sein des classes laborieuses comme cela devrait être le cas, mais au contraire qui tombe impérativement de haut. La suppression du Ministère des Affaires Culturelles, son remplacement par un Secrétariat d'Etat à la Culture et par l'autonomie qui lui est ainsi accordée accentuent encore la volonté d'embrigadement de la culture par le pouvoir. En fait, c'est le Président de la République qui entend diriger la politique culturelle du pays dans tous ses aspects et surtout dans sa finalité. Ce ne sont pas les déclarations du nouveau Secrétaire d'Etat qui doivent masquer les réalités de cette centralisation excessive du pouvoir de décision en matière culturelle. Les profondes mutations imposées en juillet 1974 aux Directeurs et animateurs des Théâtres nationaux illustrent clairement les intentions du pouvoir.

Parce que la politique culturelle de la 5e République est purement et simplement la mise entre parenthèses de la réalité, la culture qui est dispensée est une culture en chambre, dans laquelle les travailleurs ne sauraient se reconnaître. Elle est culture-diversion, culture-prétexte, culture-alibi. Elle n'a rien à voir avec un véritable art, délimité des contraintes de l'argent et des règles étreintes du conformisme bien-pensant. Cette culture de parade et d'embrigadement, destinée avant tout à une reprise en mains de la jeunesse (notamment avec l'opération des maisons de la culture), se dégrade d'année en année avec les restrictions budgétaires imposées par la majorité. Ses aspects malfaisants sont également renforcés par l'autoritarisme grandissant des Ministres des Affaires Culturelles vis-à-vis des différents organismes ou conseils culturels. Maurice DRUON utilisait l'insulte et la menace. Mais l'évolution des consciences, pour laquelle la C.G.T. oeuvre sans répit, exige maintenant de la part du pouvoir encore plus de fermeté et, aux Affaires Culturelles comme ailleurs, le gouvernement MESSMER III a mis en place des politiciens chevronnés.

La fonction du Secrétariat d'Etat à la Culture est donc bien double : d'une part, il s'agit d'obscurcir la réalité du système économique et d'autre part, par le biais d'une fausse démocratisation, continuer à maintenir l'ordre des choses qui consiste à faire bénéficier de la culture ceux qui en ont le moins besoin. Une telle politique vise à appauvrir l'idée même de culture que l'on voudrait faire passer pour des loisirs, du passe-temps, des activités en marge. Cette manière de penser traduit bien le but qui est de ne pas inclure les activités culturelles dans la vie productive des travailleurs. Le deuxième Congrès du S.G.A.C.-C.G.T. dénonce la politique culturelle réactionnaire du gouvernement qui fait, aujourd'hui encore de la culture, un luxe et une marchandise, dénonce également les objectifs politiques qu'une telle attitude révèle, à savoir maintenir le monde du travail et les salariés dans une quiétude morale et intellectuelle, à l'aide de la radio, de la télévision, de la presse, et des manifestations culturelles. Le deuxième Congrès du S.G.A.C.-C.G.T. affirme sa volonté de mener sur ces questions un débat approfondi avec les partis de gauche signataires du Programme Commun de Gouvernement.

V - LE ROLE DE LA C. G. T. AUX AFFAIRES CULTURELLES :

Face à la stratégie idéologique du pouvoir, la position de la C. G. T. au Secrétariat d'Etat à la Culture est simple et directe. Si notre rôle en effet est de pousser la discussion théorique sur la culture et sur la bataille des idées entre les syndiqués et avec les partis politiques et organismes que ces questions préoccupent, il est essentiellement revendicatif vis-à-vis du Gouvernement en place et de l'Administration qui le sert. Comment mieux désamorcer les discours ministériels illusoire qu'en répondant par le tableau concret de ce qu'est réellement ce Ministère : un budget global famélique, des répartitions budgétaires arbitraires, des statuts inadéquats ou absents, des salaires dérisoires, des qualifications non reconnues, des conditions de travail difficiles, une formation professionnelle absente, des avantages sociaux inexistant, etc.

Comment mieux faire éclater le rôle de façade de notre Ministère, sinon en dénonçant les conditions de vie et de travail des travailleurs des Affaires Culturelles, du personnel de gardiennage au personnel scientifique en passant par le personnel ouvrier ? Comment mieux rendre ridicules les déclarations d'intention de nos Ministres qu'en montrant publiquement le ghetto intellectuel et culturel dans lequel sont maintenus les personnels du Ministère ? Les personnels de petites catégories en particulier ont peu de possibilités de passer d'un corps à un autre : aux Affaires Culturelles, les carrières de gardiens, dans les Musées Nationaux, aux Archives de France, aux Monuments Historiques, sont choses habituelles. Le développement culturel de la nation, tel que le proclamait André MALRAUX, ne passe manifestement pas par celui des classes modestes, tant il est vrai que le pouvoir de la 5e République a toujours voulu les maintenir en dehors des centres de décision. Depuis la création de ce Ministère, la C.G.T. a dénoncé cette manière de faire et montré sans ambiguïté les objectifs du pouvoir capitaliste, en désignant l'enjeu culturel, ainsi que tous les autres domaines de la production matérielle des hommes, comme partie intégrante de la lutte de classes.

Pour cette raison, la plateforme revendicative de la C.G.T. aux Affaires Culturelles est fondamentale. Non seulement, elle permet le regroupement de toutes les catégories de personnel, non seulement elle leur donne les moyens de défense indispensables, mais elle trace, dans la situation complexe que nous vivons, les grands objectifs des ouvriers, employés et intellectuels de notre secteur. Elle montre que tous les salariés sans distinction ont intérêt à se regrouper pour faire triompher à la fois leurs exigences concrètes et leurs idées.

Le Syndicat Général C.G.T. des Personnels des Affaires Culturelles a ainsi son mot à dire très directement sur la politique culturelle du gouvernement, en donnant les solutions des travailleurs. Dans cette optique, il a à approfondir ses liens avec les autres syndicats C.G.T. de notre Fédération, car les offensives contre la culture sont identiques à celles menées contre la recherche scientifique, contre l'enseignement public. Il portera particulièrement l'effort sur les collectifs d'intérêt mis en place par le dernier Congrès de la F.E.N.-C.G.T., comme étant un moyen d'approfondir ces grandes questions. Par ailleurs, il devra multiplier encore plus que pas le passé les contacts avec les Syndicats et organismes intéressés aux activités culturelles. L'exigence d'une vraie démocratisation de la culture passe par un débat large et ouvert avec tous.

Sur les positions claires qui sont les siennes, le Syndicat Général C.G.T. a développé, tout au long de ces deux dernières années, une activité intense en direction des autres syndicats du Ministère. Parce que les grands objectifs que nous défendons, aussi bien ceux de la bataille des idées que ceux de nos revendications générales de fonctionnaires, que ceux de nos revendications spécifiques des salariés des Affaires Culturelles, exigent l'union dans notre Syndicat C.G.T., mais aussi l'union la plus large au dehors, nous avons veillé à être à l'initiative. Nous avons proposé à nos partenaires les discussions et les actions qui s'imposaient, traduisant ainsi la volonté unitaire qui n'a pas cessé de s'exprimer depuis 1968 chez les travailleurs. La réponse a été inégale selon les Syndicats et selon les moments, certains préférant le refus pur et simple de discussion, d'autres s'isolant dans des pratiques anticléricalistes du plus bas niveau.

Nous sommes convaincus pour notre part que la voie du dialogue avec les autres organisations de travailleurs doit être menée régulièrement, quelles que soient les difficultés, parce qu'elle constitue l'aspiration de tous. Cependant, à chaque fois que l'analyse de la C.G.T. a montré que l'heure de l'action était venue, elle a su prendre les mesures concrètes et les décisions qui s'imposaient à elle, donnant aux travailleurs une ligne de conduite responsable, même si elle était amenée à le faire seule. La C.G.T. aux Affaires Culturelles a conscience d'impulser à la fois la discussion et l'action, à tous les niveaux de la lutte revendicative. Pour cette raison, elle travaille à réaliser un véritable syndicalisme de masse.

VI - POUR LE SOCIALISME :

Le but de la C.G.T., aux Affaires Culturelles comme ailleurs, est de supprimer l'exploitation capitaliste. En soutenant le Programme Commun de gouvernement de la gauche unie, elle a pris partie, en toute connaissance de cause, pour les changements démocratiques urgents qu'exige la situation économique actuelle. Ce faisant, elle n'a pris la place d'aucun parti politique. Elle a désigné dans ce Programme les réalisations qui vont dans le sens d'une véritable amélioration de la conditions ouvrière et de tous les autres salariés, dans chaque domaine de la vie nationale. Elle a montré dans ce Programme que l'idéal de bien-être et de liberté pouvait, d'un seul coup, devenir plus proche. Elle a fait mieux : elle a agi pour en faire une réalité vivante aujourd'hui. Le Syndicat Général C.G.T. apportera sa contribution permanente à ce combat qui est le sien.

POUR ETRE AU COURANT DE L'ACTIVITE SOCIALE, ET POUR MIEUX CONNAITRE VOS DROITS,

LISEZ CHAQUE SEMAINE :

la VIE OUVRIÈRE

L'HEBDOMADAIRE DE LA C. G. T.

DEMANDEZ-LE AUPRES DES MILITANTS C.G.T. DE VOTRE SECTEUR.

RESOLUTION SUR LA POLITIQUE CULTURELLE

I - DECLARATION DE PRINCIPE :

Paul LANGEVIN écrivait que la culture est :

" Ce qui permet à l'individu de sentir pleinement sa solidarité avec les autres hommes, dans l'espace et dans le temps, avec ceux de sa génération comme les générations qui l'ont précédée et avec celles qui suivront.

Etre cultivé est donc avoir reçu et développé constamment une initiation aux différentes formes d'activité humaines indépendamment de celles qui correspondent à la profession, de manière à pouvoir entrer en contact, en communion avec les autres hommes".

Le développement harmonieux de l'individu sur les plans intellectuel, culturel, physique, sportif, ou des loisirs est un droit qui est, depuis de longue date, partie intégrante des aspirations de la classe ouvrière; faisant sienne cette exigence, le mouvement syndical C.G.T. a toujours revendiqué pour les travailleurs les possibilités et conditions nécessaires à sa réalisation.

II - LA CONCEPTION ET LA POLITIQUE CULTURELLE DU POUVOIR CAPITALISTE :

Le pouvoir et les monopoles capitalistes s'efforcent de mutiler les esprits et de les conditionner, la culture est sous leur règne une affaire d'élite et se définit comme un privilège. Toutefois, conscient des aspirations grandissantes à la culture de larges couches sociales, notamment des travailleurs, le pouvoir a tenté et tente de capter ce besoin nouveau, afin de le diriger, voire d'en faire un support de sa politique rétrograde et antisociale au service des monopoles capitalistes.

L'on a assisté et l'on assiste à une politique dite de prestige. Ce fut d'abord celle animée par MALRAUX avec les maisons de la culture qui ne rencontra pas les succès escomptés. L'encouragement au "mécénat privé" qui reflète les intérêts étroits des grandes sociétés qui ne s'intéressent qu'à des opérations rentables financièrement, limite de ce fait la liberté des créateurs en pesant sur leurs conditions matérielles.

La culture officielle fut marquée par l'Exposition 72/72 au Grand-Palais qui fut dénoncée par de très nombreux artistes et hommes de culture par son caractère sélectif des oeuvres, écartant ainsi des oeuvres et des écoles qui ne correspondaient pas au goût officiel. D'autres artistes qui avaient obtenus le privilège de présenter leurs oeuvres, devant les violentes polémiques que souleva cette exposition dès son inauguration et l'intervention policière qui s'ensuivit, les retirèrent pour protester contre cette conception de la diffusion culturelle avec l'aide des bâtons blancs de la police.

L'aménagement du Plateau Beaubourg revêt manifestement le caractère d'une opération de prestige destinée à mieux camoufler la politique malthusienne du Pouvoir dans le sous-équipement culturel du pays. Cette opération prévue initialement hors budget des Affaires Culturelles, obère sérieusement les crédits de ce Ministère qui s'élèvent en 1974, y compris Beaubourg, à 0,57 % du budget général, restant bien en-deçà du 1 % considéré comme un minimum dès 1970 pour permettre le développement d'une politique culturelle conséquente.

Outre son caractère de prestige, l'établissement Beaubourg constitue une menace sérieuse pour la conservation des oeuvres d'art par la tentative de remise en cause de la loi de 1945 définissant les missions de la Direction des

Musées de France. L'unicité du corps scientifique de la Conservation des Musées de France sera battu en brèche, le Musée National d'Art Moderne plus ou moins liquidé et la situation de fonctionnaire de nombreux agents menacée.

Hormis ces opérations de prestige, la politique culturelle du pouvoir appliquée par les divers Ministres des Affaires Culturelles, revêt divers aspects rétrogrades, antisociaux et de bradage du patrimoine national au profit des monopoles capitalistes :

- Les moyens mis en oeuvre ne répondent pas aux intérêts profonds des masses et en particulier de la jeunesse. Ils s'opposent à la démocratisation de la culture et des loisirs éducatifs.
- La notion de "rentabilité" des établissements est une préoccupation constante, elle est la règle exigée des établissements sociaux-éducatifs et culturels.
- La mise à disposition des grandes sociétés capitalistes de secteurs importants du patrimoine national, tels que les Monuments Historiques les Manufactures Nationales d'Art et le Mobilier National, utilisés comme Laboratoires de recherches et de création pour le compte de Sociétés privées.
- L'appel aux capitaux privés pour la restauration des Monuments, ouvrant ainsi aux Sociétés capitalistes un champs immense de possibilités spéculatives.
- La tendance au transfert sur les collectivités locales des charges incombant à l'Etat notamment dans le domaine de la protection, de la conservation et de l'entretien du patrimoine national.

Pour masquer toutes les insuffisances de sa politique culturelle, le pouvoir a créé le Fond d'Intervention culturelle (F.I.C.). Ce fond est alimenté par des crédits de divers Ministères qui servent d'incitation au lancement d'Opérations culturelles devant ensuite être entièrement prises en charge par les collectivités locales, régionales, Associations diverses, voire entreprises privées. Le choix des interventions accentue encore plus l'encadrement et le dirigisme de la culture. C'est la ségrégation culturelle par l'argent.

Cette politique, contraire aux intérêts de la Nation, s'est brutalement aggravée par les orientations du Ministre DRUON dont la déclaration à l'A.F.P., quelques temps après sa nomination, en illustra le caractère profondément rétrograde et antidémocratique.

La volonté de M. DRUON d'assimiler les activités culturelles de notre pays à un soutien inconditionnel aux exigences de la politique du gouvernement et sa petite phrase "de la sébile dans une main et le cocktail molotov dans l'autre", souligne clairement de quel poids le pouvoir entend peser sur la création et la diffusion de la culture en utilisant également la censure.

La démission collective des membres du Conseil de développement Culturel illustre le renforcement administratif du dirigisme culturel.

Le remaniement Ministériel de Mars 1974 et la nomination de Monsieur PEYREFITTE au Ministère des Affaires Culturelles et de l'Environnement ne peut être interprété, compte tenu des hautes responsabilités politiques du Ministre dans l'appareil de l'U.D.R., que comme une aggravation de la tutelle du pouvoir pour accentuer son dirigisme de la politique culturelle. Cette mesure est à relier à la création d'une délégation à l'information qui illustre la main mise sans scrupule du pouvoir sur tout l'appareil d'information et diffusion de la culture, pour tenter par une pression idéologique sans précédent de faire

accepter au peuple français l'ensemble de sa politique profondément antisociale et rétrograde dans tous ses aspects.

Le budget pour 1975 reste au niveau de 1974 et représentera 0,51 % du Budget général si l'on retire Beaubourg.

La politique culturelle préconisée par Michel GUY tente au travers de la modicité de son budget de soupoudrer le pays d'équipements culturels dits "légers" en mettant toujours plus les collectivités locales à contribution. Il s'agit d'un véritable transfert de charges sur le dos des collectivités, mais l'Etat se réservant le droit d'imposer l'orientation culturelle en subventionnant ou en ne subventionnant pas. En outre, l'on voudrait que le Centre Beaubourg devienne en quelque sorte le planificateur et le distributeur de la culture officielle.

Cette politique ne fera qu'aggraver la situation de toutes les équipes d'animateurs de recherches et de diversification de la culture. Elle permettra, tout en essayant de faire croire que l'on procède à une décentralisation, d'accroître le dirigisme culturel; les mutations imposées aux Directeurs et animateurs des Théâtres nationaux, ainsi que la réforme de l'O.R.T.F. illustrent clairement les intentions du pouvoir.

C'est pour encore mieux tenir ce secteur important de la formation de l'homme et de sa connaissance et par là de son esprit critique, que le Président de la République l'a pris directement en main par le Secrétaire d'Etat autonome interposé; notre département ne méritant même plus aux yeux du pouvoir d'être un Ministère à part entière. Le domaine réservé du Président de la République s'étend dangereusement. En contre partie, il n'est que le reflet de la peur de la grande bourgeoisie qui constate que son pouvoir lui échappe un peu plus tous les jours. Elle pense pouvoir faire barrage à la progression inéluctable des forces de gauche par le matraquage quotidien de l'idéologie dominante et par l'imposition d'une culture officielle mutilant gravement la véritable culture.

III - LA CONCEPTION DU S.G.A.C.- C.G.T. POUR UNE VERITABLE POLITIQUE DEMOCRATIQUE DE LA CULTURE.

Le Syndicat Général C.G.T. des Personnels des Affaires Culturelles condamne vigoureusement l'orientation actuelle de la politique culturelle tant dans ses insuffisances financières et matérielles que dans son dirigisme.

Le droit à la culture, dans le prolongement du droit à l'instruction, à la formation et au perfectionnement professionnel est devenu de plus en plus un phénomène social ressenti comme un besoin pour les travailleurs.

Le S.G.A.C.-C.G.T. considère que le développement d'une véritable politique culturelle nécessite un changement fondamental d'orientation. Il exige l'attribution au Ministère des Affaires Culturelles et aux divers Ministères de tutelle, de budgets correspondants aux besoins réels du pays.

Une véritable politique de la culture est conditionnée par :

- l'amélioration des conditions de travail et la réduction de sa durée,
- L'augmentation du pouvoir d'achat,
- La réforme démocratique de l'enseignement qui sera un puissant facteur de réduction des inégalités dans le domaine de l'accès à la Culture.
- La garantie de la liberté d'expression et de création,
- La mise en place d'équipements culturels, sociaux culturels et éducatifs de qualité et en nombre suffisant.

- L'attribution de subventions pour l'enseignement, l'animation, la création et la diffusion sous tous ses aspects de la culture.

Le S.G.A.C.-C.G.T. estime que l'accès à la culture des plus larges masses de la population exige que celles-ci soient préparées à en acquérir tous les aspects d'où le rôle essentiel de l'école - de la Maternelle à la Faculté - qui doit être un lieu privilégié d'accès à la culture, d'épanouissement de l'individu afin que celui-ci soit armé pour en bénéficier dans toutes ses composantes selon ses propres aspirations et ses propres goûts.

Les délégués au Congrès approuvent les orientations en matière culturelle contenues dans le Programme Commun de gouvernement des forces de gauche qui créeront les conditions d'une vie culturelle connaissant un développement sans précédent afin de permettre l'épanouissement de chaque individu. Pour cela, l'emprise des puissances financières sur les activités culturelles sera brisée, les libertés de création et d'expression seront assurées, les moyens culturels et sociaux culturels seront considérablement accrus.

Seul un changement fondamental de politique et une réforme complète et démocratique de l'enseignement à l'opposé de celles préconisées par les FONTANET, HABY et consorts permettra d'ouvrir à notre pays la voie à une véritable politique démocratique de la culture.

Les délégués au Congrès considèrent comme nécessaire d'indiquer dès maintenant, et ce sans volonté d'immixtion dans la détermination des structures politiques d'un gouvernement de la gauche unie, qu'ils estiment qu'un grand Ministère chargé de l'ensemble des problèmes permettant la mise en oeuvre d'une véritable politique culturelle avec les implications qu'elle comporterait tant à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur, devrait être mis en place.

En effet, l'étendue des problèmes que recouvre une véritable politique culturelle, son orientation et sa mise en oeuvre devrait y associer l'Etat, les collectivités locales, les associations culturelles de toutes natures et les grandes centrales syndicales afin de permettre que la promotion culturelle devienne accessible à tous.

Une telle politique culturelle novatrice semblerait impossible à réaliser dans sa plénitude si elle devait être placée sous la responsabilité d'un super Ministère de l'Education Nationale.

Les délégués au Congrès mandatent le Bureau National et le Secrétariat élus, pour solliciter des audiences auprès des partis politiques signataires du Programme Commun de gouvernement afin de leur faire connaître en détail nos positions dans ce domaine.

Les délégués au Congrès invite tous les militants et adhérents du S.G.A.C.-C.G.T. et par delà eux-mêmes tous les personnels de leurs secteurs d'activité à mener un combat ferme et offensif pour imposer une véritable émancipation des travailleurs.

L'accès à la Culture qui permettra à l'individu d'accéder à sa véritable dimension est une exigence de notre temps. Le S.G.A.C.-C.G.T. tiendra toute sa place dans cette lutte émancipatrice des travailleurs.

RESOLUTION SUR LES REVENDICATIONS
=====

Avec les Gouvernements POMPIDOU, CHABAN DELMAS et MESMER I - II et III, le capitalisme monopoliste d'Etat a franchi un nouveau seuil dans notre pays en faisant passer les monopoles capitalistes au stade de la concurrence internationale.

Cette politique qui consiste à drainer toutes les ressources de l'économie pour le seul profit d'une poignée de monopoles capitalistes qui tiennent le pays en coupe réglée, ne peut se développer qu'en aggravant les conditions de vie et d'existence de l'immense majorité du peuple.

La crise internationale du système capitaliste qui s'accroît de plus en plus, aboutit en fait à une inflation galopante de la hausse des prix, au chômage et à la sous-utilisation des capacités de production.

En 1973, la hausse des prix a été de 11,3 %. La campagne engagée à l'initiative de la C.G.T. contre la vie chère, qui s'est concrétisée par la puissante action unitaire du 6 Décembre, a contraint le gouvernement à des reculs dans sa volonté d'aggraver la situation des travailleurs.

Patronat et Gouvernement tentent de rejeter sur les pays producteurs de pétrole les conséquences de leur néfaste politique, en les accusant d'être responsables de la crise inflationniste subie par les seuls pays capitalistes.

Les travailleurs ne seront pas dupes, l'inflation n'a pas attendu l'augmentation légitime du pétrole brut à la production, elle est organisée systématiquement afin de créer les conditions d'une ponction toujours accrue du revenu national au profit des monopoles capitalistes, afin de leur permettre de surmonter leur crise de système.

Les plans d'austérité du pouvoir ont pour but, sous le vocable de l'union nationale, de faire payer à toutes les catégories de travailleurs, l'immense gâchis économique créé par le pouvoir et les monopoles capitalistes.

La formidable campagne idéologique engagée par le pouvoir et le patronat afin de masquer leur responsabilité, a été combattue avec succès, notamment par la C.G.T. et les partis de gauche, qui offrent avec le programme commun de gouvernement les remèdes à la situation actuelle.

Dans la Fonction Publique, le gouvernement tente d'imposer de plus en plus des méthodes autoritaires par le rôle accru des cabinets Ministériels au détriment de l'Administration traditionnelle. En outre, sont mis en place trois éléments généraux de transformation de l'appareil administratif afin de soumettre toujours plus aux impératifs des intérêts des monopoles en contradiction avec ceux de la nation toute entière.

Ces trois éléments sont :

- Le développement de l'informatique,
- L'utilisation progressive des méthodes de rationalisation des choix budgétaires (R.C.B.),
- L'introduction de la direction participative par objectifs (D.P.O.).

.../...

La conjugaison de ces trois éléments ayant pour but d'accentuer d'une part, la centralisation des décisions et leur contrôle, et d'autre part de tenter d'engager les fonctionnaires et agents de l'Etat dans une collaboration encore plus étroite à l'application d'une politique contraire à leurs intérêts de citoyens et de travailleurs, en créant l'illusion de la participation à la définition et à la réalisation d'objectifs qui ont été préalablement déterminés grâce aux moyens de l'informatique et la R.C.B.

La C.G.T. pour sa part, met en garde les agents de l'Etat contre cette opération qui s'assigne un but et un rôle idéologique en tentant de masquer les intérêts de classe qui régissent la politique actuelle.

Confrontés à la montée des luttes sociales de toutes les victimes de leur politique, le patronat et le gouvernement sous l'empire du pouvoir personnel réduisent de plus en plus les libertés et les droits démocratiques.

Ils tentent d'accentuer leurs contraintes répressives par la remise en cause des droits syndicaux, ils laissent se développer une politique raciste et xénophobe qui cherche à dresser les travailleurs français contre les travailleurs immigrés.

Face à cette situation, le Congrès considère que l'accentuation de la lutte pour les revendications sociales, générales et spécifiques revêt une acuité particulière. Son développement doit être la préoccupation primordiale de tous les militants et adhérents de notre Syndicat en recherchant et en créant les conditions d'une large unité des travailleurs et de leurs organisations syndicales.

Aux Affaires Culturelles, les luttes ont été importantes et souvent unitaires grâce à l'action incessante et persévérante des militants de la C.G.T.

Comme par le passé et plus encore les luttes devront tenir compte de toutes les composantes revendicatives, qu'elles soient interprofessionnelles, professionnelles, spécifiques ou catégorielles.

Le Congrès réaffirme l'adhésion pleine et entière du Syndicat Général C.G.T. à la plateforme revendicative élaborée par le 38ème Congrès de la C.G.T. et précisée depuis en fonction de l'évolution de la situation, plateforme qui prend en charge les intérêts généraux de tous les travailleurs.

Il rappelle que la charte revendicative adoptée par le 14ème Congrès de l'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires C.G.T. sert de base pour l'action de notre Syndicat dans la bataille engagée contre le pouvoir pour faire prévaloir les revendications générales et particulières des agents de l'Etat, qu'il s'agisse des rémunérations, des reclassements catégoriels généraux, des indemnités et rémunérations accessoires, des retraites, des non-titulaires, des personnels des Services Centraux, des conditions de travail, des droits sociaux ou des problèmes particuliers.

Les agents de l'Etat subissent un déclassement de 25 à 30 % par rapport au secteur privé. Déclassement qui s'est accumulé pendant les dix dernières années dans le cadre d'une politique contractuelle à travers des accords salariaux annuels au rabais signés par la F.E.N. et F.O., et que MESMER s'était engagé dans ses déclarations de PROVINS, à résorber.

Face à cette situation, l'U.G.F.F. et les Fédérations C.G.T. des P.T.T. et des Service Publics et de santé, ont formulé les revendications suivantes :

- 1 - Maintien du pouvoir d'achat pour tous avec échelle mobile et progression diversifiée du pouvoir d'achat en fonction de la hausse réelle des prix.
- 2 - Relèvement minimum mensuel de traitement à 1 700 F.

- 3 - Versement immédiat à tous les fonctionnaires actifs et retraités à titre d'acompte, d'une augmentation mensuelle des traitements soumise à retenue pour pension qui ne devrait pas être inférieure à 200 F. à valoir sur la remise en ordre des rémunérations.
- 4 - Ouverture de véritables négociations entre le gouvernement et Les Organisations Syndicales sur les différents aspects du contentieux.

Le Congrès approuve ces revendications et invite tous les militants C.G.T. à tout mettre en oeuvre pour mobiliser le plus possible les personnels sur ces objectifs dont la satisfaction créerait les conditions d'un véritable règlement du contentieux entre l'Etat et ses employés.

Le Congrès considère que la mise en place des collectifs d'intérêts à partir des orientations décidées au Congrès de la F.E.N.-C.G.T. de Décembre 1973 sera de nature à mieux cerner les revendications spécifiques communes aux différents syndicats de la Fédération ou à certains d'entre eux. Il mandate les organismes élus pour poursuivre le travail déjà entrepris dans ce domaine et qui devrait se révéler bénéfique pour tous les personnels des secteurs intéressés.

En ce qui concerne le contentieux Affaires Culturelles, qui loin de se résorber, s'accroît de plus en plus et ce malgré quelques progrès dans certains secteurs. Toutefois, la lenteur de notre administration est telle que lorsque les solutions de certains problèmes aboutissent, ceux-ci ne sont plus adaptés à la réalité de la vie.

Les luttes spécifiques aux Affaires Culturelles ont été importantes, telle la semaine d'action du 21 au 27 Octobre 1972 où les personnels ont observé jusqu'à 2 jours de grève. Celles-ci étant menées d'abord par secteur et conclues le vendredi par une grève générale. Il faut noter que si cette semaine d'action avait pour mobile la plateforme revendicative commune à la C.G.T., la C.F.D.T., la F.E.N. et F.O., en ce qui concerne la F.E.N. elle a tout fait pour que les actions se limitent au strict minimum et elle a mené campagne contre les grèves.

Les Restaurateurs ont mené des luttes conséquentes et suivies.

Les personnels des Musées, malgré certaines difficultés ont mené des luttes importantes en juillet-Août 1972 et en juin 1973.

Les personnels jardiniers, sous l'impulsion de la C.G.T. ont pour la première fois depuis de nombreuses années fait grève pour leurs problèmes spécifiques.

Toutes ces actions n'ont nullement empêché les personnels de participer activement à toutes les actions générales à l'appel de la Confédération ou de l'U.G.F.F.

Le Congrès réaffirme que la lutte sera poursuivie sous toutes les formes pour imposer la solution des revendications suivantes :

- Le respect et l'application intégrale de tous les points inclus dans les relevés de conclusions des négociations de Mai et Juin 1968
- L'accélération des réformes statutaires dont les plus urgents sont :
 - La publication des statuts : du personnel de surveillance et de gardiennage des Musées Nationaux devant entraîner la mise au point d'un statut pour l'ensemble de ces catégories au niveau Ministériel.
 - Des personnels Techniques des Bâtiments de France dont une nouvelle remise en cause compromettrait de façon dangereuse l'avenir du service lui-même.

- Des personnels de documentation attendu depuis des années par de nombreux agents qui ne bénéficient d'aucun statut,
 - Des ouvriers professionnels des Affaires Culturelles qui restent exclus du bénéfice du statut interministériel de 1961. Exigence du bénéfice du futur statut interministériel en cours de négociation à la Fonction Publique.
 - De l'établissement public à caractère industriel et commercial de la Réunion des Musées Nationaux et du personnel concerné,
- L'élaboration et la refonte des statuts :
- Des personnels de la Manufacture Nationale de Sèvres dont la reprise de discussion doit intervenir dans les meilleurs délais,
 - Des personnels des services des Parcs et Jardins de la Direction de l'Architecture,
 - Des enseignants des Etablissements relevant du service des Enseignements de l'Architecture et des Arts Plastiques,
 - Des personnels techniques de laboratoire des Affaires Culturelles - statut qui permettrait de mettre fin à la dégradation statutaire de très nombreux agents en réglant favorablement leur situation.
 - Des personnels des Manufactures nationales de Tapis et de Tapisseries des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie et du Mobilier National, permettant son adaptation aux réalités concrètes de ces établissements
 - L'élaboration d'un nouveau statut du personnel magasinier de la Direction des Archives de France dont le but est de valoriser la fonction du personnel de gardiennage actuel qui accomplit des tâches au-dessus de ce qu'exige son statut de 1962 et également de développer la promotion et d'augmenter les indices de ce corps.
 - Enfin, de tous les statuts relatifs aux personnels avec ou sans statuts dont la situation doit être adaptée aux évolutions actuelles du monde moderne.

Les problèmes indiciiaires :

- Le maintien de la catégorie A pour les corps des artistes liciers et compagnons teinturiers, céramistes d'art des Manufactures Nationales des Gobelins et Sèvres.
- Intégration dans l'Echelle B type de tous les emplois relevant de la catégorie B aux Affaires Culturelles et non intégrés à l'échelle type.
- Reclassement avec effet au 1er janvier 1970 des agents des catégories C et D dont le reclassement avait été bradé en 1969 et 1970.

Indemnités, primes et heures supplémentaires :

- Attribution à tous les agents qui relèvent des services extérieurs ou de l'Administration centrale, de primes et heures supplémentaires identiques par catégorie d'emplois. La C.G.T. considère ces primes et heures comme des compléments de salaire, celles-ci devant à échéance être intégrées aux salaires.

- Amélioration des indemnités diverses en fonction des services réellement rendus (leur multiplicité ne permettant pas de toutes les énumérer).
- Le paiement des heures supplémentaires réellement effectuées par les personnels,
- Dimanches et jours fériés doivent être payés en journée double.
- Les Organisations Syndicales exigent de pouvoir contrôler la répartition des primes et indemnités.

Conditions de travail :

- L'amélioration des conditions de travail tant dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité que dans la limitation aux 40 heures maximum hebdomadaires en cinq jours.
- Mise en place d'une médecine préventive et de contrôle à tous les agents.

La Formation professionnelle continue :

- La mise en oeuvre d'une véritable formation professionnelle et continue permettant de limiter au maximum la ségrégation sociale existante et tendant à ouvrir de réelles perspectives de promotion sociale pour tous les agents et principalement pour les catégories les plus défavorisées (l'abandon de la Formation purement utilitaire devant être une condition première à l'épanouissement des individus).
- En particulier préparation des concours pendant la durée du travail avec allègement de service.

Les droits syndicaux :

- Le respect et l'extension des droits syndicaux et leur définition par la sortie d'une circulaire particulière au Ministère des Affaires Culturelles tenant réellement compte de la représentativité des Organisations syndicales pour l'attribution des permanents nationaux et des décharges de service.

L'action sociale et logement de fonction :

- La mise en place d'un véritable service social par une réelle participation des Organisations syndicales siégeant au Comité d'action sociale et par l'attribution des crédits indispensables à la création ou à l'amélioration de cantines, crèches, colonies de vacances, maisons de repos, etc, au profit des agents du Ministère et de leur famille.
- L'A.D.E.A.C., seule association dont le Conseil d'Administration a été élu par les agents du Ministère, doit pouvoir assumer pleinement sa vocation. Or, depuis plus de 2 ans, les maigres subventions allouées par le Ministère, ont abouti à l'asphyxie de l'A.D.E.A.C. Dans le même temps, des associations reçoivent des crédits qui devraient être versées à l'A.D.E.A.C. Aussi, le S.G.A.C. avec l'ensemble des personnels, exige l'attribution de crédits suffisants et de moyens en personnel et en matériel pour un fonctionnement satisfaisant de l'A.D.E.A.C.
- La création et l'amélioration des logements de fonction qui sont pour beaucoup insalubres et ne correspondent plus aux normes d'hygiène et de sécurité.

- Participation de l'Etat au 1 % patronal au même titre que les entreprises.

Les non-titulaires :

- La fin de la politique actuelle, poursuivie depuis de nombreuses années, du recours de plus en plus massif aux auxiliaires, contractuels et vacataires qui représentent près de 35 % des emplois.
- La transformation progressive de ces emplois en postes de titulaires et intégration des agents occupant des fonctions d'auxiliaires contractuels ou vacataires par la prise en compte de la proposition de loi de l'U.G.F.F. déposée à l'Assemblée Nationale par les groupes parlementaires de gauche.
- L'abandon du recours à l'emploi d'agents payés par indemnité par référence à l'indice 100, situation qui concerne plus particulièrement les gardiens des Monuments Historiques et des personnels relevant de la C. N. M. H.

Les Etablissements sous tutelle :

Le changement d'orientation de la politique du Ministère qui tend à placer hors statut de la Fonction Publique tous les services nouvellement créés dont le poids se fait de plus en plus sentir dans l'action du Ministère qui respecte de moins en moins la juridiction administrative, y compris pour les fonctionnaires.

PROBLEMES PARTICULIERS :

A - LES FEMMES :

Le Congrès constate que les femmes sont de plus en plus nombreuses dans notre administration où elles occupent le plus souvent les emplois de petites catégories. En tant que travailleuses, elles subissent, avec l'ensemble des salariés, la politique antisociale du pouvoir. Le cumul de leurs obligations familiales et professionnelles les rendent plus sensibles à la dégradation de leur pouvoir d'achat et des prestations sociales, à la hausse des prix, au poids écrasant de la fiscalité. C'est pourquoi elles participent toujours plus nombreuses aux luttes générales ou particulières.

Parce qu'elles sont des femmes, elles subissent en plus le poids extrêmement lourd de l'idéologie ancestrale sur la place et le rôle de la femme dans la société qui continue à dominer et a pour conséquence leur surexploitation dans le travail qui les atteint toutes, sous des formes et à des degrés divers.

Aussi, pour obtenir une véritable égalité, elles demandent la prise en considération de leurs revendications particulières :

- La reversibilité de la pension de la femme fonctionnaire sur son conjoint sans aucune restriction,
- L'autorisation d'absence de droit pour soigner un enfant malade et la réduction du travail pour les mères de jeunes enfants.
- La stricte application de la circulaire accordant la réduction de une heure par jour de la durée de travail pour les femmes enceintes,
- Des crédits dans le cadre du comité interministériel des services sociaux pour l'augmentation de l'indemnité de garde journalière et son extension aux gardiennages non agréés en attendant la construction d'un réseau de crèches,

- La déduction des frais de garde pour enfant sur la déclaration des revenus,
- Le versement des allocations familiales dès le premier enfant,
- La retraite à 55ans.

Les actions des femmes pour la satisfaction de leurs revendications spécifiques doivent aider à les faire toujours mieux participer aux luttes et à la vie syndicale. Aussi, le Congrès appelle les femmes de notre Ministère à participer massivement à l'année internationale de la femme en 1975 pour l'égalité, la promotion et contre la discrimination.

B - LES JEUNES :

La C.G.T. développe une intense activité en direction des jeunes travailleurs et l'organisation du Forum le 7 Juin 1974 où 2 000 Jeunes de 16 à 24 ans se rencontreront en est la preuve concrète.

Les luttes de la jeunesse et des Organisations démocratiques ont contraint le pouvoir à porter la majorité à 18 ans, revendication qui était contenue dans le Programme Commun.

La jeunesse aborde les problèmes de l'exploitation capitaliste avec un esprit de révolte et elle supporte très mal d'être parmi les premières victimes de cette exploitation.

Certes, les revendications générales, (salaires, conditions de travail, garantie de l'emploi, etc) les concernent également, mais il existe des revendications plus spécifiques qui les préoccupent, aussi est-il du devoir des syndicats C.G.T. d'aider les jeunes à les formuler.

Les jeunes se retrouvent en nombre important dans les divers secteurs des Affaires Culturelles, aussi le Congrès considère que tout doit être mis en oeuvre pour imposer à notre administration la prise en considération d'une part, des revendications élaborées au 14ème Congrès de l'U.G.F.F. et d'autre part :

- La reconnaissance des diplômes dès l'entrée en fonction par une rémunération correspondant aux fonctions exercées (Jardiniers, ouvriers etc...).
- Des facilités accrues pour préparer les examens ou les métiers afin d'aller plus loin que les dispositions prévues par la formation professionnelle continue,
- Du temps et des moyens pour se consacrer aux activités sportives de leur choix,
- La mise en place d'un réseau d'activités culturelles et socio-culturelles, activités qui devraient être une préoccupation première de notre Ministère,
- La création de maisons de Week-end (ce qui est très possible dans certains domaines et Châteaux),
- Les moyens financiers et matériels leur permettant d'organiser collectivement leurs loisirs et éventuellement leur participation à certaines activités relevant des attributions du Secrétariat d'Etat à la Culture (initiation aux divers métiers d'art, restauration d'édifices anciens, découverte de vestiges historiques et préhistoriques, etc...)

Le Secrétariat d'Etat à la Culture doit offrir à ses agents, et notamment aux jeunes, des possibilités de développement culturel. Ainsi, ils pourront participer véritablement aux activités culturelles et à la diffusion de la culture en général.

Le Congrès, conscient de cet état d'esprit qui anime les jeunes des Affaires Culturelles, invite les militants du Syndicat à agir dans ce sens en appelant les jeunes à participer activement aux luttes pour contraindre l'administration à satisfaire ces légitimes revendications et aspirations.

C - LES TRAVAILLEURS ORIGINAIRES DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

La politique actuelle du pouvoir des monopoles capitalistes tend à susciter la venue en Métropole des travailleurs originaires des départements d'outre-mer, compte tenu des conditions de sous-emploi endémique dans ces départements et d'absence d'une politique de développement économique et social rationnelle.

En fait, les départements d'outre-mer jouent un rôle de pépinière de main-d'oeuvre pour le gouvernement et les monopoles capitalistes. Main-d'oeuvre qui une fois déracinée de son milieu naturel, s'avère être plus exploitable que la main d'oeuvre métropolitaine.

Les travailleurs originaires de ces départements sont particulièrement nombreux dans certains services des Affaires Culturelles et cette situation crée des responsabilités spécifiques pour le Syndicat Général C.G.T.

Aussi, le Congrès recommande-t-il aux responsables élus et aux Secrétaires de sections de créer les conditions d'une solidarité de classe totale et de combattre fermement toutes les tendances racistes et xénophobes qui se manifestent.

Il approuve et fait siennes les revendications suivantes adoptées au 14ème Congrès de l'U.G.F.F. pour les fonctionnaires originaires des D. O. M. :

- Le droit à un voyage payé et cumulé, une fois tous les 2 ans, au lieu de 5 ans, 10 jours de congé hors cumul ;
- Le droit à l'option entre la voie aérienne et la voie maritime pour se rendre dans les "D.O.M." ;
- L'augmentation du poids des bagages en franchise pour le voyage par avion,
- L'amélioration du régime de remboursement des frais de voyage et de mobilier lors des mutations ;
- La gratuité du transport à l'occasion de la nomination en France.

D - LES RETRAITES :

Le Congrès appelle toutes les sections et tous les militants à défendre les retraités et à les aider à s'organiser pour agir.

Il rappelle que conformément aux décisions des derniers Congrès Confédéraux, le Syndicat Général et ses sections doivent continuer à organiser les retraités de leur secteur, garder le contact avec ceux qui ont quitté la région et leur activité.

Il mandate le Bureau National et le Secrétariat élus pour constituer le plus rapidement possible un collectif des retraités. Pour ce faire, il invite les militants retraités à participer à ce collectif qui aurait à charge, avec

l'aide du Bureau National et du Secrétariat, d'impulser la lutte sous les formes appropriées pour faire prévaloir les revendications des retraités formulées par la Confédération et l'U.G.F.F., qu'il s'agisse des fonctionnaires ou des non-titulaires.

En ce qui concerne les retraités des Affaires Culturelles, le Congrès revendique :

- Classement en service actif des emplois suivants : agents des fours (Sèvres), Teinturiers (Gobelins), Monteurs en bronze (Mobilier National).
- L'attribution d'une carte permettant aux retraités de bénéficier de la gratuité dans les Musées Nationaux, les Monuments Historiques, les expositions organisées ou patronées par le Secrétariat d'Etat à la Culture ainsi que pour les visites, conférences à la C.N.M.H.
- L'attribution d'un contingent annuel d'entrées gratuites dans les diverses salles de spectacles et d'une carte de demi-tarif pour les entrées supplémentaires.
- L'organisation d'une ou plusieurs sorties collectives.
- La création d'une maison de retraite dans un domaine ou château.

Le Congrès invite l'ensemble des personnels à se mobiliser pour contraindre le gouvernement et le Secrétariat d'Etat à la Culture à satisfaire leurs revendications.

Il considère qu'une bataille d'idées devra être développée pour créer les conditions de mobilisation unitaire qui doit être l'objectif des sections et du Syndicat Général C. G. T.

Toutefois, il est profondément conscient que si certaines revendications peuvent être satisfaites par le pouvoir actuel, seule la victoire des forces de gauche, unies autour du Programme Commun de gouvernement sera susceptible de créer les chances de leur succès total dans un temps relativement court et d'ouvrir la voie au Socialisme pour notre pays.

Sans attendre cette échéance, le Congrès appelle tous les agents des Affaires Culturelles à prendre toute leur place dans ce combat libérateur en luttant pour la satisfaction de leurs revendications immédiates et futures, lutte qui permettra un développement de leur conscience de classe et créera les conditions de l'unité syndicale pour un syndicalisme de classe et de masse dans l'intérêt de TOUS LES TRAVAILLEURS.

BULLETIN D'ADHESION

AU SYNDICAT GENERAL C. G. T. DES PERSONNELS DES AFFAIRES CULTURELLES.

-o-o-o-o-o-

NOM :

Date de Naissance :

Direction ou service :

Date d'effet d'adhésion :

Adresse professionnelle :

Prénom :

Grade :

Traitement Net :

Adresse personnelle :

Date et Signature :

Bulletin à remettre à un militant du Syndicat connu de vous, ou à adresser à M. PIQUET Alfred - Secrétaire Général du Syndicat - Grand-Palais des Champs-Elysées - Porte C - Avenue Franklin Roosevelt PARIS 8e.

RESOLUTION SUR L'ORGANISATION

=====

Le 2ème Congrès du Syndicat Général C.G.T. des Personnels des Affaires Culturelles, a fait le point de l'organisation du Syndicat Général en apportant ses idées sur l'amélioration de son fonctionnement afin qu'il puisse subvenir aux tâches de plus en plus grandes, compte-tenu de la situation générale actuelle qui se dégrade de jour en jour.

La tâche principale du Syndicat Général C.G.T. est d'expliquer cette profonde crise qui affecte les économies capitalistes. L'inflation, la hausse des prix, la détérioration du pouvoir d'achat, le chômage, récemment aggravés en relation avec les problèmes de l'énergie et les perturbations monétaires, en sont les aspects actuels les plus nocifs. Il a la responsabilité de dénoncer le chantage à la fatalité de l'inflation et du chômage utilisé par le patronat et le pouvoir pour réduire le pouvoir d'achat et créer un climat de crainte propice à l'austérité.

En conséquence, il doit démontrer qu'il y a une issue à ces causes : le programme commun de gouvernement de la gauche, qui prévoit une meilleure répartition des richesses et par là-même l'aboutissement des revendications des travailleurs.

Dans un tel contexte où la bataille des idées prend une importance considérable, le Syndicat Général doit constamment améliorer ses structures, son organisation et sa propagande afin d'être toujours plus apte à remplir sa mission première qui est la défense des intérêts des travailleurs.

L'ORGANISATION :

La Commission Administrative du 7 mai 1973 acceptait l'adhésion du Syndicat National des Gobelins au sein du Syndicat Général, cette évolution permettant d'avoir un seul syndicat C.G.T. aux Affaires Culturelles et une organisation syndicale la plus forte face à une administration qui essaie par divers moyens de minimiser sa portée.

Le 2ème Congrès se félicite de l'évolution du Syndicat Général, même si pour certains camarades celle-ci n'est pas assez rapide, mais le syndicalisme que pratique notre Syndicat sur la base de la lutte de classe et de masse, n'aboutit pas à une conscience de classe des syndiqués du jour au lendemain. C'est la bataille des idées, l'explication de tous leurs problèmes et de leurs solutions qui amèneront les travailleurs à mieux comprendre.

Avoir en tête la devise :

CONVAINCRE ET NON CONTRAINDRE.

Donc, le rôle des militants responsables est très important dans ce domaine, c'est pourquoi l'utilité des stages syndicaux leur permettront de mieux se préparer, par les connaissances qu'ils pourront acquérir.

Toutefois, la tâche à laquelle sont attelés les militants est exaltante et elle nécessite une bataille des idées d'un très haut niveau qui crée les meilleures conditions pour une bonne organisation des sections et pour un recrutement de nouveaux adhérents en les faisant participer activement à la vie syndicale, en mettant hardiment en application les principes de la démocratie syndicale.

La démocratie syndicale n'a pas seulement pour but de faire participer les adhérents à des prises de décisions, mais elle est aussi un outil dans la bataille des idées, par l'initiation syndicale. Mais surtout, ne pas oublier

que la démocratie n'est pas à sens unique, refuser d'appliquer des décisions prises par les instances supérieures qui ont pour souci de coordonner les actions sur le plan national, pour la simple raison qu'elles n'ont pas été prises par la base, c'est de l'irresponsabilité syndicale. Aussi, les informations que les sections ne transmettent pas au syndicat Général en ce qui concerne le degré de mobilisation des personnels, ou les pourcentages de grévistes lors d'une grève, créent une gêne énorme pour le développement des luttes.

Un point reste sombre, c'est l'implantation de la C.G.T. en province, il reste beaucoup à faire tout au moins sur l'organisation des sections régionales (ou départementales). Conscient de ce problème, le Congrès invite en premier lieu les syndiqués à se regrouper au sein d'une section régionale et d'avoir une vie syndicale, des contacts humains, des échanges de vue et une coordination des actions aussi bien locales que nationales. C'est en militant et en ayant des contacts avec les Unions Départementales ou Locales de la C.G.T. et les sections départementales de l'U.G.F.F. qu'ils éviteront ainsi leur isolement dans les actions que la C.G.T. engage à tous les niveaux.

Pour une bonne organisation du Syndicat Général C.G.T., le Congrès invite tous les militants à étudier les résolutions adoptées par le 2ème Congrès, mais surtout s'appuyer et constamment se référer aux travaux des Congrès Confédéraux de la C.G.T. et de l'U.G.F.F. qui fixent les orientations du mouvement ouvrier et fonctionnaire en France sur la base de la conception de la lutte de classe et de masse.

Le Congrès n'ignore pas les difficultés rencontrées par le Syndicat Général C.G.T. sur les problèmes d'organisation et qu'il faudra surmonter encore dans l'avenir avec tous les militants responsables pour que la C.G.T. soit plus forte et puisse satisfaire aux besoins des travailleurs.

LA PRESSE ET LA PROPAGANDE :

Les militants de la C.G.T. doivent être constamment à l'initiative pour organiser, dans le cadre d'une pratique hardie de la démocratie syndicale et de la démocratie ouvrière, une large information des travailleurs.

Pour sa part, le 2ème Congrès du S.G.A.C., tout en se félicitant des efforts accomplis par le bureau National depuis le dernier Congrès, entend plus encore apporter sa contribution dans cette grande bataille des idées qui, compte tenu de la situation présente, doit être menée à tous les niveaux par le Syndicat Général C.G.T.

Le 2ème Congrès recommande aux sections sous l'impulsion du Bureau National, d'élargir la diffusion de la Vie Ouvrière, le seul hebdomadaire de la C.G.T. qui apporte les réponses claires et précises aux questions que se posent les travailleurs concernés par la crise actuelle. Le mensuel féminin de la C.G.T. Antoinette, est comme la V.O. le meilleur porte-parole de la C.G.T. auprès des travailleurs.

Les difficultés que rencontrent nos diffuseurs doivent être l'objet d'une réflexion collective au niveau de chaque direction syndicale pour en rechercher les causes et tout mettre en oeuvre pour gagner de nouveaux lecteurs.

- Au niveau de la Fonction Publique :

La Tribune des Fonctionnaires éditée par l'U.G.F.F., par la richesse du contenu de ses pages, contribue avec compétence au développement des idées de la C.G.T.

Le Bulletin de l'U.G.F.F. adressé à tous les militants responsables favorise l'acquisition de solides connaissances par la mise à notre disposition de ses pages spécialisées.

Le LIEN, édité par la F.E.N.-C.G.T. apporte également une contribution appréciable au développement de la lutte de classe dans nos secteurs en assurant la coordination de l'information des activités des divers syndicats adhérents.

-- Au niveau du Ministère :

Le 2ème Congrès se félicite de la parution quasi-régulière du journal "L'ESPOIR SYNDICAL" qui permet au niveau où il se situe de faire connaître les analyses et les positions de la C.G.T. aux agents des Affaires Culturelles.

La diffusion de tracts de masse complète dans une large mesure le rôle joué par l'Espoir Syndical par l'impact qu'il crée dans le domaine de l'information.

Le 2ème Congrès souhaite la contribution des initiatives prises par le Secrétariat en diffusant aux responsables de sections, chaque fois que la situation l'exige, les circulaires de l'U.G.F.F. Ces initiatives permettent d'aider de façon très efficace les directions de nos sections à développer l'information par leurs propres moyens, en vue d'une meilleure mobilisation des personnels.

Enfin, le 2ème Congrès ne saurait trop recommander aux sections de s'abonner au journal confédéral de la C.G.T. "LE PEUPLE", apprécié pour la sérieuse des informations, des études et des documents qu'il publie en en faisant ainsi un outil permanent du militant.

Le 2ème Congrès appelle les directions des sections et de l'ensemble des militants à poursuivre leurs efforts en vue d'une meilleure diffusion de la presse syndicale, où seront développés les efforts de conviction et adoptées les mesures d'organisation appropriées afin de contribuer plus efficacement à la bataille des idées.

L'EDUCATION SYNDICALE :

C'est un des moyens essentiels pour mettre le plus grand nombre de militants et d'adhérents en mesure de comprendre, d'expliquer, de combattre toutes les manoeuvres mensongères de la bourgeoisie au pouvoir et les idées nuisibles aux travailleurs, qu'elles soient réformistes ou gauchistes, de faire avancer nos revendications par une tactique clairvoyante et conséquente des luttes

En premier lieu, il convient de développer l'initiation syndicale qui est une éducation de masse, s'adressant aux syndiqués, elle permet l'éveil de conscience sur les choses qu'ils ne connaissaient pas, le développement de la démocratie syndicale et de la bataille des idées, donc pour certains une invitation à prendre des responsabilités syndicales.

Ensuite, vient la formation syndicale qui s'applique en principe aux militants, même avec la plus petite responsabilité. Sur ce plan, le Syndicat Général C.G.T. a à son actif de bonnes réalisations depuis le 1er Congrès : trois stages de niveau de base ont été organisés avec 37 participants qui fait que, depuis la constitution du S.G.A.C., 91 Camarades ont suivi le stage de base.

Encourager la participation des Camarades aux stages de formation générale de niveau moyen, 24 camarades ont suivi ces stages.

La formation spécialisée (stage juridique, stage d'éducateur, etc), 12 Camarades ont suivi ces stages.

Par contre, il reste beaucoup de camarades en Province qui n'ont pas suivi ces stages, c'est pourquoi pour des raisons pratiques et financières, le 2ème Congrès invite les Camarades de province à suivre les stages qu'organisent les unions départementales ou locales de la C.G.T. ou les sections de l'U.G.F.F.

Le 2ème Congrès se félicite du travail accompli par le Syndicat Général C.G.T. et demande de poursuivre l'effort entrepris afin de toujours mieux armer les militants qui seront plus à même de mener des actions constructives pour la défense et le bien-être des travailleurs.

LES FINANCES :

Pour arriver à l'amélioration que nous préconisons plus haut, sur l'organisation, sur la presse et la propagande et sur le développement de l'Education Syndicale, aussi bien sur le plan du Syndicat Général que ceux de la Confédération, de l'U.G.F.F., de la Fédération et des Unions Départementales ou locales, cela nécessite des moyens financiers très importants.

Suite à la recommandation du 37ème Congrès Confédéral qui avait préconisé d'une part l'application de l'heure de salaire pour les cotisations syndicales que prévoyaient les Statuts de la C.G.T. et d'autre part, d'arriver progressivement à la cotisation de 1 % du salaire, le premier Congrès du Syndicat Général C.G.T., compte-tenu de cette juste recommandation, avait décidé d'appliquer cette orientation, considérant que cette nécessité n'était pas une vue de l'esprit, mais qu'ils s'agissait de donner à la C.G.T. les moyens de faire face à ses responsabilités accrues sans jamais compromettre le travail de tel ou tel secteur d'activité et que c'était une base d'indépendance sérieuse.

Le 2ème Congrès en conséquence décide une augmentation de la cotisation à compter du 1er janvier 1975. Celle-ci qui est actuellement de 1/190ème du salaire net (traitement de base + indemnité de résidence après déduction des cotisations retraites, sécurité sociale et mutuelle) sera portée au 1er janvier 1975 à 1/160ème du salaire net .

En agissant ainsi, il estime agir dans l'intérêt bien compris des adhérents qui verront ainsi la C.G.T. être toujours plus apte à faire face à ses responsabilités et à mieux défendre et à faire prévaloir les solutions de leurs revendications.

En conséquence, il appelle les militants du Syndicat Général C.G.T. à participer activement à la campagne d'explication envers les syndiqués sur cette augmentation, et ce faisant, ils créeront les conditions du franchissement de l'étape du 1er janvier 1975 sans difficultés et ils prépareront le passage aux étapes ultérieures qui permettront au mouvement syndical à tous les niveaux de développer son fonctionnement.

L'aspect principal de la prise en mains de toutes ces questions d'organisation et de la bataille des idées reposent sur le fait qu'elles sont considérées par le Congrès comme des éléments déterminants du combat général que livre la C.G.T. comme conditions indispensables à l'élévation du niveau et de l'ampleur des luttes unies de la classe ouvrière.

En outre, c'est par une bonne organisation, une bonne utilisation de la presse et de la propagande, une éducation syndicale soutenue et améliorée, des finances au niveau des besoins, que seront créées les conditions d'une véritable organisation de masse et de classe au service exclusif des travailleurs, confirmant la devise :

LA C. G. T. PARTOUT ET POUR TOUS.

NOUS AVONS RELEVÉ AUX JOURNAUX OFFICIELS
=====

- J.O. DU 9 AOUT 1974 :

Arrêtés du 0 Juillet 1974 fixant l'échelonnement indiciaire résultant du reclassement de la catégorie B applicable à divers personnels du Secrétariat d'Etat à la Culture (Archives de France, Bâtiments de France, Architecture, Musées de France, Création Artistique).

- J.O. DES 16 ET 17 AOUT 1974 :

Décret n° 74-720 du 14 Août 1974 relatif au taux de l'indemnité de chaussures et de petit équipement susceptibles d'être allouées à certains fonctionnaires et agents de l'Etat.

- J.O. DU 8 SEPTEMBRE 1974 :

Arrêté du 16 Juillet 1974 portant échelonnement indiciaire applicable au personnel fonctionnaire de la Manufacture Nationale de Sèvres, résultant du reclassement de la catégorie B.

Arrêté du 29 Août 1974 instituant une C.A.P. compétente à l'égard du corps des Secrétaires documentalistes des Bâtiments de France.

- J.O. DES 21 ET 22 OCTOBRE 1974 :

Arrêté du 8 octobre 1974 portant régime de rémunération des actions de formation organisées à l'initiative de l'Administration en vue de la formation professionnelle continue des fonctionnaires émanant du Premier Ministre. Il prévoit la perception de la rémunération principale et des indemnités pendant les actions de formation suivies par les fonctionnaires.

Arrêté du 8 octobre 1974 portant régime de rémunération des fonctionnaires appelés à dispenser ou suivre des cours de préparation aux concours administratifs, émanant du Premier Ministre.

Arrêté du 1er octobre 1974 portant application à certains fonctionnaires des services extérieurs du Ministère des Affaires Culturelles du décret n° 68-560 du 19 Juin 1968 relatif aux indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires alloués à certains personnels administratifs titulaires des services extérieurs. (Architectes des Bâtiments de France).

J.O. DU 6 NOVEMBRE 1974 :

Arrêté du 23 Octobre 1974 fixant les modalités des concours d'accès au corps des attachés des services extérieurs du Secrétariat d'Etat à la Culture.

- J.O. DU 3 DECEMBRE 1974 :

Décret n° 74-1017 du 2 Décembre 1974 portant majoration des traitements à compter du 1er décembre 1974.

- J.O. DU 7 DECEMBRE 1974 :

Arrêté du 27 Novembre 1974 relatif aux travaux rémunérés à la vacation exécutés dans le cadre de la préparation de l'inventaire général des mouvements et des richesses artistiques de la France.

Arrêté du 27 Novembre 1974 relatif au montant des vacations allouées aux techniciens du laboratoire d'études scientifiques des oeuvres d'art du Musée du Louvre.
